



Compte-rendu de l'audio conférence (DI PACA-CORSE) du 21 septembre 2021.

Le groupe de travail a été présidé par Bernard BOYER, directeur interrégional par intérim dans la prise de fonctions de Mme Annick BARTALA le 1^{er} octobre prochain.

2 points à l'ordre du jour de ce GT:

- point sur la crise sanitaire au sein de notre interrégion ;**
- point sur le télétravail.**

1- Point sur la situation sanitaire au sein de notre DI :

On constate une décrue du COVID 19 avec un taux de reproduction de 0,74%.

Le taux d'occupation des lits de réanimation est également en baisse.

Les données ARS et de la presse incitent à l'optimisme, mais il convient cependant de rester prudent.

Statistiques:

1 nouveau cas positif confirmé cette semaine .
5 agents placés en septaine durant cette semaine.

A la date du 16 septembre 2021, on dénombre au total 163 cas positifs dont 40 AG/CO et 123 SU (cumul du nombre d'agents dont la contamination a été confirmée depuis le 26 octobre dernier).

Un point sur la situation sanitaire est fait par chaque direction régionale :

DR de Marseille :

Le dernier cas remonte au 3 septembre.
Depuis le 26 octobre : 60 cas Covid dont 47 SU et 13 AG/CO

DR Aix :

2 cas Covid (BSI de Toulon) + 1 hospitalisation prolongée avec autre pathologie.
Depuis le 26 octobre : 40 cas Covid dont 30 SU et 10 AG/CO

DR Corse :

Pas de cas depuis le mois de janvier. Pas de problème particulier.

DR Nice:

Rien à signaler pour la DR de Nice.

DI/RI :

Pas de difficulté particulière.

2-Point sur le télétravail :

Il est rappelé les termes de la note du 19 juillet 2021 qui décline le décret du 5 mai 2020.

Le télétravail pérenne sera mis en œuvre à compter du 4 octobre prochain.

Bernard BOYER fait un rappel de quelques principes fondamentaux (cadre national) :

Le télétravail :

- est basé sur le volontariat ;
- doit être réfléchi avec le chef de service ;
- est une décision réversible et ajustable ;
- est limité à 3 jours/semaine ;
- emporte les mêmes droits que le présentiel ;
- doit prendre en compte les enjeux du service (**pour l'USD-FO il serait anormal que des services similaires connaissent un traitement différencié**) ;
- comprend le droit à la déconnexion ;
- doit garantir le collectif (par exemple, nécessité que l'ensemble des agents d'un service soient en présentiel le même jour) ;
- permet de prendre des jours flottants avec un maximum de 128 j/an et dans la limite des 3 jours de TT par semaine.

Pour l'administration, l'objectif est de trouver l'adéquation entre le désir de l'agent, l'intérêt du service et le collectif de travail.

Toutes les activités compatibles avec le TT sont reprises sur la liste annexe 4 de la note du 19 juillet 2021, laquelle est susceptible d'évolution.

L'administration dispose d'un délai d'un mois pour traiter les demandes formulées après le 22 septembre. **L'USD-FO espère que ce délai constituera un maximum et sera dans les faits plus rapide.**

-L'idée forte est de conserver le collectif de travail. Il peut donc être nécessaire d'adapter l'organisation du travail afin que le collectif ne soit pas perturbé par le nombre de jours de télétravail. A cet effet, les chefs de service doivent être épaulés par toute la chaîne hiérarchique. Il convient de ne pas créer trop de disparités entre les services et la direction interrégionale doit pouvoir arbitrer en ce sens.

L'USD-FO considère les chefs de service, bien qu'ils soient les plus aptes à juger du bon fonctionnement de leur service, ne doivent être isolés dans la prise de décision et pouvoir bénéficier du soutien ou de l'arbitrage de la chaîne hiérarchique.

Sur les jours flottants, le préavis de 48 h semble trop court pour ne pas perturber la cote de service. L'idéal serait d'anticiper le plus possible.

Un état des lieux sera fait lors du premier trimestre 2022, qui pourra éventuellement permettre de gommer les difficultés et faire des adaptations.

Pour l'administration, 2 jours de TT semble un bon compromis, au-delà il devient plus compliqué de garantir le collectif.

Chaque DR fait une synthèse :

DR d'Aix :

Totalité AG/CO 116 agents dont 26 temps partiels.

Pilotage du TT par la chef divisionnaire pour aider les N+1.

Travail d'explication avec les agents (cf entretiens).

Le DR déplore l'absence d'outils statistiques permettant de connaître l'état de la situation des demandes dans SIRHIUS.

Service CI-VITI : pas de souci (entre 0 et 2 jours de TT).

Bureaux particuliers de la DR pas de problème (2 jours).

Les bureaux de douane (Toulon et Avignon) : pour les pôles contrôles, la situation est compliquée, les demandes des agents ne sont pas satisfaites (refus ou 1 jour maximum).

DR Nice :

Le DR de Nice a une vision volontariste sur le TT. **Pour l'USD-FO c'est une très bonne chose. Il n'est pas opposé aux 3 jours.**

L'expérience du TT de crise sanitaire a démontré que le TT fonctionne et que les agents ont très bien travaillé durant cette période.

Il pense que certains chefs de service sont dans une posture un peu frileuse et que davantage d'agents pourraient être intégrés dans le dispositif.

Pour la DR de Nice on est sur 1-2 jours, et le DR voudrait convaincre que dans certains cas, les agents ne doivent pas s'auto-censurer à demander 3 jours de TT. Il cite l'exemple des SRE.

Le DI par intérim rappelle que l'état des lieux du premier 2022 permettra d'apporter des correctifs. C'est une phase de rodage où il convient de trouver un équilibre.

RI :

La politique ne tend pas aux 3 jours, toutefois ce n'est pas interdit et certaines demandes seront acceptées (mais il faut une autonomie professionnelle).

Des agents souhaitent uniquement travailler en présentiel. Le RI insiste sur l'importance de la formation et du management.

La mise en place d'un cote de service depuis le confinement permet de gérer au mieux l'organisation du travail.

DR Corse :

Un peu de demande de l'encadrement.

16% des AG/CO n'ont pas encore fait de demande.

Il y a une démarche collective d'harmonisation.

Pour le DR la charge de travail est supérieure pour l'agent en présentiel car c'est à géométrie variable.

Statistiques au niveau de notre interrégion :

- + de 300 demandes de TT (augmentation de 600%)
- 35 sont validées
- 3 refus à ce jour
- les demandes devraient augmenter.

Le TT annuel est majoritaire par rapport à l'hebdomadaire.

En conclusion, le vrai point de crispation porte sur l'obtention du troisième jour de TT.

Mais cette situation peut évoluer dans la mesure où la DG a demandé à notre administration d'avoir une vision volontaire du TT, toujours avec le même triptyque : les désirs de l'agent, l'intérêt du service et la garantie du collectif de travail.

L'USD-FO veillera à la cohérence des décisions prises.

La clause de revoyure est prévue d'ici 3 à 4 mois.

Lors du prochain CTSD, un nouveau point sera fait sur le sujet et on affinera tout au long du dernier trimestre 2021.

L'USD-FO souhaite un prompt rétablissement aux collègues affectés par la Covid.

N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté rencontrée dans vos services respectifs (crise sanitaire, télétravail etc...)

Sur le télétravail n'hésitez pas à nous faire remonter des restrictions infondées relatives aux textes en vigueur.

Bon courage à vous toutes et tous.

Surtout continuez à être prudents.

L'USD-FO était représentée par Frédéric MICHEL et Stéphanie POTIER.

